

Les orientations stratégiques du Contrat de ville 2015-2022

1er pilier : Développement économique -emploi

Les orientations du contrat de ville

**Accompagner la dynamique économique des quartiers et leurs résidents,
à partir des forces du territoire, des dispositifs et plans locaux, et
pour la poursuite ou le développement d'expériences ciblées**

1. création d'activités

- soutien aux dispositifs spécifiques en direction des jeunes
- soutien aux dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires
- coordination des dispositifs et des acteurs

2. développement économique et commercial en faveur des entreprises installées en QPV

- mobilisation des entreprises locales en faveur des résidents des quartiers prioritaires
- développement de projets spécifiques de quartier

3. développement des activités d'insertion et mobilisation des clauses d'insertion

- structuration de l'offre d'insertion du territoire
- actions spécifiques en direction des jeunes
- déclinaison de la charte insertion de l'opération de renouvellement urbain Lac Renardières
- coordination des activités

4. levée des freins à l'emploi

- mobilité professionnelle
- savoirs de base, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme
- garde d'enfants
- logement
- santé

5. observatoire

Thématiques transversales:

- assurer une veille sur l'îlot de Coubertin
- lutte contre l'illectronisme (auprès des résidents comme des responsables d'entreprises)
- déclinaison d'objectifs en faveur de l'emploi des jeunes,
- encouragement d'une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes
(à travers notamment le soutien de la création d'activités par des femmes)
et de lutte contre les discriminations

Second pilier : Cadre de vie – Renouvellement urbain

Les orientations du contrat de ville

1. Réaliser une réelle mixité urbaine et sociale et poursuivre le changement d'image du quartier de la plaine d'Ozon, trait d'union entre le centre ville et d'autres quartiers, à partir de ses atouts, en poursuite du travail engagé depuis l'ORU

- redonner à Ozon son rôle de parcours résidentiel au sein de la ville (intégrer le quartier dans la ville)
- apporter une mixité sociale de population
- valoriser les atouts du quartier : bords de Vienne, services, équipements, marché, patrimoine
- **accompagner l'implantation et la diversification d'offres de services**, notamment par le partenariat public / privé, et améliorer la structuration de l'offre commerciale

2. Accompagner les enjeux de l'opération de renouvellement urbain du Lac et des Renardières

- renforcer l'attractivité du Lac et son désenclavement
- ouvrir les Renardières sur les pôles d'attractivité, environnementaux et historiques de l'agglomération
- créer des liens entre les trois secteurs du QPV « Ozon Renardières Lac » et l'intégrer dans la ville
- renforcer le rôle intégrateur et de mixité des équipements socioéducatifs

3. S'appuyer sur le programme « Action Coeur de ville » pour lancer des opérations transversales d'envergure pour la reconquête des centres anciens

- rénover massivement l'habitat pour recréer une offre attractive en centre-ville aussi bien pour la location que pour l'accession à la propriété, grâce à un travail assidu entre la collectivité et les propriétaires
- recréer les conditions favorables d'un retour des commerces et d'une offre de services diversifiée en cœur de ville, en proposant une expérience nouvelle d'achat
- favoriser les différents modes d'échange en améliorant l'accessibilité (cyclos, piétons, transports en commun, voitures), avec des solutions adaptées en matière de stationnement et de cheminement
- embellir et créer des lieux de convivialité et d'échanges dans un patrimoine restauré, en étant à l'écoute des usagers

- "mettre en avant l'offre existante en équipements" et "développer l'animation culturelle et de loisirs", en faisant découvrir l'offre de divertissement existante
- assurer les connexions entre le centre ancien et les îlots périphériques (notamment Sainte Catherine)

4. Favoriser la mobilité des résidents en QPV

- articuler la politique de déplacement de l'agglomération aux aménagements des QPV et aux besoins de leurs habitants, en adéquation avec la DSP avec les TAC
- poursuivre l'amélioration des connexions entre les quartiers et le reste de la ville et de l'agglomération
- diversifier l'offre de mobilité et accompagner les déplacements urbains doux, fonctionnels et de loisirs
- accompagner les déplacements pour irriguer le centre ville et Châteauneuf à partir de parkings des quartiers

5. Poursuivre la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité: des quartiers prioritaires à l'ensemble de la ville

Prolonger la convention jusqu'en 2022 autour des objectifs suivants :

- participer à la définition de projets structurants dans les quartiers
- accompagner et coordonner les différents acteurs
- poursuivre et renforcer les démarches participatives avec les habitants
- requalifier et améliorer les espaces publics et collectifs et l'environnement du bâti
- renforcer les interventions pour maintenir un cadre de vie agréable aux habitants
- participer aux actions d'animation au profit des quartiers

Orientations transversales :

- **assurer une veille sur l'îlot de Coubertin**
- finaliser la boucle entre l'ensemble des QPV, à partir des Bords de Vienne
- transformer la CIET en Convention intercommunale d'Attribution d'ici 2020

Troisième pilier : Cohésion sociale

Les orientations du contrat de ville

1. Faire de l'Atelier Santé Ville, l'appui des orientations du Contrat Local de Santé dans les quartiers prioritaires :

accès aux soins et prévention :

valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire,
faire connaître les aides à l'installation et les facilités d'exercice,
sensibiliser les professionnels aux nouvelles pratiques permettant la délégation de certains actes,
organiser des rencontres thématiques sur des problématiques communes,
communiquer sur les dispositifs existants de dépistage, innover pour mobiliser le public,
promouvoir l'éducation à la sexualité, soutenir et accompagner la parentalité,
développer la pratique d'une activité physique en lien avec une alimentation équilibrée,
augmenter la couverture vaccinale de la population,
accompagner les publics vulnérables dans leurs démarches, notamment dématérialisées,
favoriser l'accès à l'examen périodique de santé

-autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap :

diffuser l'information sur les aides et dispositifs existants auprès des acteurs de première ligne et auprès du public concerné et de son entourage,
faciliter la coordination entre l'hospitalisation, le domicile et les structures d'hébergement,
innover et développer des actions dans le domaine de la mobilité des personnes âgées ou en situation de handicap,
relayer et développer des actions de prévention auprès des personnes en perte d'autonomie

- santé mentale, souffrance psychosociale et addictions :

sensibiliser le grand public aux thématiques de la santé mentale et des addictions,
favoriser l'évolution des pratiques et des connaissances,
faciliter les parcours de vie des personnes ayant un trouble psychique,
développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge

- santé environnementale :

sensibiliser la population à la santé environnementale dans leurs lieux de vie,
prévenir les situations d'insalubrité, faciliter le suivi social des situations d'insalubrité repérées,
permettre aux habitants de mieux appréhender leur cadre de vie en les sensibilisant aux impacts sur leur santé,
intégrer une démarche santé environnementale dans les politiques publiques

Les orientations du contrat de ville

2. Articuler les actions des partenaires éducatifs, et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation :

- renouveler le PRE sur la durée du contrat de ville
- poursuivre une approche globale entre les temps péri, extra et scolaires
- soutenir la scolarisation et la lutte contre la déscolarisation et le décrochage (notamment auprès des enfants du voyage) et pour une scolarisation dès 3 ans
- accompagner la scolarisation obligatoire à 3 ans par des actions partenariales (ex : passerelle)
- réduire les inégalités sociales et territoriales afin de créer des milieux de vie favorables pour le développement des enfants et des parents
- réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, notamment en faveur du public féminin, et plus particulièrement, aux pratiques culturelles
- préciser puis renforcer et coordonner des actions de soutien à la parentalité
- soutenir la mixité sociale en 1^{er} et 2nd degré
- encourager les initiatives portées par les jeunes

3. Accompagner les orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance

- coordination : renforcer le partenariat et optimiser les différents modes d'intervention par territoire et en Cohérence avec les rythmes de vie des habitants et des jeunes
- intervenir auprès des jeunes (prévention primaire) :
soutenir les actions expérimentales, rapprocher les acteurs de la prévention et de l'insertion et autres acteurs éducatifs, préciser l'opportunité des différents supports éducatifs, faire évoluer les interventions par rapport aux territoires et publics, "non couverts", en horaires décalés et hors les murs
- soutenir les actions en faveur de la tranquillité publique : renforcer la sécurité des espaces publics, et lutter contre le sentiment d'insécurité, systématiser les études de sécurité publique dans les projet d'aménagement et d'équipement, accompagner les initiatives pour la mobilisation des habitants citoyens à réguler les espaces

Thématiques transversales :

- **assurer une veille sur l'îlot de Coubertin**
- **assurer la transversalité et les passerelles entre les trois enjeux de la cohésion sociale**
- encourager une approche intégrée de :
 - * l'égalité femmes-hommes : développer des actions, la formation des acteurs, et la promotion du respect garçons-filles
 - * la lutte contre les discriminations, notamment en matière d'accueil des publics

Trois orientations transversales :

- la jeunesse**
- l'égalité femmes-hommes**
- la lutte contre les discriminations**